



FICHE TECHNIQUE

Ce séjour est proposé par Nicolas DRAPERI en partenariat avec Roc Odyssee



Nicolas Draperi
Guide de Haute Montagne
Tel : 06-75-07-97-08
contact@la-montagne-guide.fr

Destination Mont Blanc

- **Durée : 6 jours**
- **Dates : du 1^{er} au 6 Septembre 2019**
- **Prix : 1970€ (voir détail dans la rubrique prix)**

En six jours nous mettons toutes les chances de notre côté. Trois jours sont consacrés à l'acclimatation à l'altitude et à l'acquisition des techniques de randonnée glaciaire (marche avec crampons, utilisation du piolet, encordement...). Puis l'ascension du mont Blanc s'effectuera en trois jours, ce qui permettra une acclimatation progressive.

RENDEZ-VOUS

Vous avez rendez-vous avec le guide le premier jour à 9h devant le magasin INTERSPORT des Houches (74310, Haute Savoie).

Accès : de l'Autoroute blanche (A40/E25/E712) vers Chamonix, prendre la première sortie "Les Houches-Centre Prarion-Bellevue"(D213). Suivre la route jusqu'au centre des Houches où vous arriverez devant le Téléphérique de Bellevue. Prendre alors à gauche vers un grand parking sur lequel vous pouvez vous garer. Le guide vous attendra devant le magasin INTERSPORT, pour récupération du matériel loué.

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

PROGRAMME

Jour 01 - Accueil et départ pour une première journée d'école de glace et de neige en rive droite du glacier du Tour.

Accueil à Chamonix à 10h, à proximité du téléphérique de l'Aiguille du Midi. Vous retrouvez votre guide au magasin de location de matériel : mise au point du matériel individuel, puis briefing. Départ vers le village du Tour à 20km par les véhicules des participants : vous vous arrêtez au chalet du Club Alpin situé dans le centre du village, vous y reviendrez le mercredi soir donc vous pourrez y laisser vos voitures et des affaires. Puis vous prenez les remontées mécaniques du col de Balme, avant de rejoindre le refuge Albert 1er situé à 2702 mètres d'altitude en rive droite du glacier du Tour. École de neige et de glace l'après-midi à proximité du refuge.

Dénivelé+ : Environ 500m | Altitude Max : 2702m | Hébergement : Dîner et nuit au refuge Albert 1er.

Jour 02 - L'ascension de Tête Blanche à 3429 mètres d'altitude.

Au départ du refuge Albert 1er nous chaussons les crampons pour l'ascension de Tête Blanche, sommet culminant à 3429 mètres d'altitude, puis nous traversons le col Supérieur du Tour pour rejoindre la cabane de Trient (3170m).

Dénivelé+ : Environ 850m | Dénivelé- : environ 850m | Altitude Max : 3429m | Hébergement : Dîner et nuit à la cabane de Trient

Jour 03 - Au départ de la cabane de Trient : ascension du col Supérieur du Tour ou de l'Aiguille du Tour, puis retour au refuge Albert 1er pour une petite pause. Ensuite descente et nuit en gîte en vallée.

Dénivelé+ : Environ 400m | Dénivelé- : Environ 1000 | Altitude Max : 3235m | Hébergement : Dîner et nuit en gîte.

Jour 04 - Montée au refuge de Tête Rousse (3167m) : Première étape facile pour notre ascension du mont Blanc. Départ en fin de matinée pour aller jusqu'à village des Houches. Nous rejoignons Bellevue en téléphérique et ensuite le Nid d'Aigle par le tramway du Mont Blanc. Une première partie facile sous l'arête des Rognes et un passage rapide en face nord, puis nous débouchons sur un plateau neigeux au bout duquel se trouve le refuge de Tête Rousse. L'après-midi est consacré au repos et à l'acclimatation en profitant de la vue magnifique sur la face nord de Bionnassay.

Dénivelé+ : Environ 1300m | Altitude Max : 3167m | Hébergement : Dîner et nuit au refuge de Tête Rousse.

Jour 05 - Ascension du Mont Blanc et nuit au Goûter. Cette montée se fait par le versant rocheux de l'aiguille du Goûter. Un large couloir dans le bas du versant est exposé aux chutes de pierres et il

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

Association de tourisme Loi 1901 affiliée APRIAM IM073.100023 - Alpespace 73800 Francin - Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit-contrat n°4000713451. R.C.P MMA IARD - contrat 58224381 - 72000 Le Mans - Code APE 9329Z - SIRET : 799 608 906 00019 - N°TVA intracommunautaire : FR46 7996 08906

est très important de bien suivre les consignes du guide. Le reste de la montée s'effectue par un éperon peu marqué avec des passages équipés de câbles ou de cordes : ils nécessitent l'usage des mains et s'apparentent presque à de l'escalade par moment.

Avec la nuit la notion de temps disparaît et nous atteignons bientôt le Dôme du Goûter à 4304 m. Nous sommes au refuge-bivouac Vallot, qui n'est pas gardé et sert théoriquement d'abri aux alpinistes en difficulté. C'est souvent là que le soleil nous rejoint et avec lui une vigueur toute neuve. Le sommet se rapproche, l'arête des Bosses commence, et pendant quelques heures nous serons entre ciel et terre sur une arête magnifique et parfois aérienne. Le guide vous demandera alors de veiller à ce que la corde soit bien tendue. Enfin, après une ultime bosse, l'arête s'évase et le sommet apparaît, vaste et accueillant. Bienvenue à 4810 m !

Dénivelé+ : Environ 1700m | Dénivelé- : environ 1000m | Altitude Max : 4810m | Hébergement : Dîner et nuit au refuge du Goûter

Jour 06 - Retour sur Chamonix. La descente s'effectue par le même itinéraire vers le Nid d'Aigle où nous montons dans le Tramway du mont Blanc. Retour aux Houches en téléphérique où nous retrouvons les véhicules.

Vous mangerez soit à l'arrivée du téléphérique à Bellevue, soit sur Chamonix après avoir rendu votre matériel : chaque groupe ayant des horaires différents de retour il nous est compliqué de vous donner une heure. Si vous devez prendre le train prévoyez un départ vers 17h pour être bien.

Dénivelé- : environ 1300m | Altitude Max : 3167m

Avertissement : Le programme du stage est donné à titre indicatif. Le guide reste seul juge du programme qu'il peut modifier à tout moment, pour des raisons de sécurité, en fonction des conditions météorologiques, nivologiques, ou bien par rapport au niveau physique et technique des alpinistes. En cas de bulletins météorologiques ne permettant pas d'envisager l'ascension du Mont Blanc, le guide vous proposera un sommet de remplacement dans un massif où la météo se révélerait plus favorable. (ex : Massif du Grand Paradis : Le Grand Paradis 4061m, Massif des Ecrins : Dôme des Ecrins 4015m).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Compte-tenu des courses de préparation envisagées nous limitons à 4 participants nos stages pour plus de sécurité, de disponibilité de la part du guide ainsi que pour respecter les normes d'encadrement.

NIVEAU TECHNIQUE ET PHYSIQUE

Niveau : je n'ai jamais fait d'alpinisme mais j'ai une bonne expérience de la marche à pied en montagne. Mon excellente condition physique me permet de marcher en altitude 8 à 10 heures par

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

Association de tourisme Loi 1901 affiliée APRIAM IM073.100023 - Alpespace 73800 Francin - Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit-contrat n°4000713451. R.C.P MMA IARD - contrat 58224381 - 72000 Le Mans - Code APE 9329Z - SIRET : 799 608 906 00019 - N°TVA intracommunautaire : FR46 7996 08906

jour. L'objectif de la préparation est de vous acclimater tout en apprenant les techniques de progression et de sécurité en neige et glace. L'idéal est d'avoir une expérience de la haute montagne, si ce n'est pas le cas, et pour mettre toutes les chances de votre côté, nous vous conseillons d'effectuer au préalable l'ascension d'un sommet sur 2 ou 3 jours.

PROJET PÉDAGOGIQUE

Tout sera mis en œuvre pour vous initier à l'alpinisme et vous permettre de réussir l'ascension du toit des Alpes. Attention, l'objectif n'est pas de vous préparer physiquement, vous devez arriver entraîné, en très bonne condition physique. Durant les trois premiers jours le choix des courses a été fait pour vous préserver physiquement tout en vous acclimatant à l'altitude. Durant l'école de neige et glace, le guide vous apprendra les techniques de base de progression sur glacier : encordement, manipulation du piolet, utilisation des crampons suivant la configuration du terrain.

ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

Vous serez encadrés par un Guide de haute montagne diplômé du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif d'Alpinisme. Il sera équipé suivant le massif, d'une radio VHF reliée au standard des secours ou d'un téléphone satellitaire ou d'un téléphone cellulaire. Il aura également une trousse de premier secours collectif. Lors de l'ascension du Mont-Blanc un guide supplémentaire viendra constituer la deuxième cordée (1 guide pour 2 participants).

ÉQUIPEMENT COLLECTIF

L'encadrant fournira le matériel collectif nécessaire à la progression et à la sécurité : cordes, kit de mouflages, etc.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL

> Matériel en location (voir prix sur fiche d'inscription)

- Chaussures
- Kit Crampons – piolet – baudrier - casque
- Bâtons télescopiques
- Sac à dos
- Lampe Frontale

> Matériel technique

- Chaussures de haute montagne à semelles rigides et cramponnables obligatoires : les chaussures de type trek ne sont pas suffisantes.
- Un sac à dos d'alpinisme confortable d'environ 35 litres : il doit comporter les attaches pour crampons, piolet et casque.

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

- Un piolet, des crampons, un baudrier équipé d'un mousqueton à vis, un casque
- Un ou deux bâtons de ski télescopiques (en fonction de vos habitudes) : nous les recommandons fortement, notamment pour les descentes
- Une gourde/thermos d'1.5 litre minimum.
- Une lampe frontale, avec piles et ampoules de rechange.
- Un couteau de poche.
- Un protège sac en cas de pluie (non obligatoire).
- 1 pochette étanche avec votre argent, papiers d'identité (+ si possible groupe sanguin / porteur de lentilles, etc...), contrat d'assurance/assistance et les numéros de téléphone d'urgence.
- Une paire de guêtres (pas de location).
- Un drap type sac à viande (obligatoire, et il y a des couvertures en refuge) : SAC DE COUCHAGE INUTILE.
- Un sac Zyploc avec les médicaments et affaires de toilette (strict minimum : dentifrice + produit à lentilles + lotion hydroalcoolique pour nettoyer les mains) pas d'eau courante dans les refuges en général, prévoyez quelques lingettes sans alcool si vous le souhaitez (attention au poids).
- Un petit tube de crème solaire indice 50 (visage et lèvres) + après-solaire au gîte le J3

> Équipement personnel

- Bonnet.
- Chapeau (ou casquette) pour le soleil et/ou foulard.
- Lunettes de glacier (indice de catégorie 4) + masque de ski.
- Un passe-montagne (type cagoule qui couvre toute la tête (très appréciable si grand froid)
- 1 paire de moufles très chauds.
- 1 paire de gants en fourrure polaire ou laine.
- 1 paire de sous-gants.
- 2 ou 3 sous-vêtements techniques respirants à manches longues.
- Sous-pull technique respirant (carline, fourrure polaire légère...)
- Veste polaire épaisse.
- Veste ou gilet en duvet (non obligatoire mais appréciable si grand froid le jour du sommet).
- 1 veste coupe-vent, imperméable et respirante type Goretex.
- 1 pantalon de montagne confortable pour les sentiers d'approche.
- 1 pantalon coupe-vent type Goretex lorsque vous êtes sur glacier.
- 1 collant technique respirant.
- Chaussettes : 3 paires fines et 2 paires plus épaisse.
- 1 tenue de nuit pour le soir du J3 + affaires de toilette
- quelques chaufferettes main et/ou pied peuvent s'avérer utiles pour les plus frileux le jour du sommet

> Pharmacie

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odysee.com contact@roc-odysee.com

Votre guide disposera d'une trousse de secours de première urgence. Prévoyez avec votre médecin
votre pharmacie personnelle.

Pour chacun : ne prendre que quelques cachets en coupant les tablettes, ne pas prendre les boîtes qui pèsent lourd. Mettre le tout dans un sac zyploc (sac congélation), pas de trousse de toilette en tissu ou à coque. Liste non-exhaustive.

HÉBERGEMENT

Le premier soir, nous dormirons au tout nouveau refuge Albert 1^{er} entièrement rénové. Nuitées en dortoir (couvertures fournies, prévoir un draps de sac), toilettes et lavabos communs, pas de douche mais de l'eau pour la toilette. Repas copieux et consistants.

La seconde nuit nous serons à la cabane du Trient sur le versant Suisse du massif du Mont-Blanc. Nuitées en dortoir (couvertures fournies, prévoir un draps de sac), toilettes et lavabos communs, pas de douche mais de l'eau pour la toilette. Repas copieux et consistants.

Pour la 3^{ème} nuit, nous serons accueillis dans un gîte en vallée. une authentique ferme de 1823 située à 1100 m d'altitude dans le village des Houches ; vous aimerez vous reposer sur la pelouse de retour de montagne face à la chaîne du Mont-Blanc. Le gîte propose des dortoirs avec couvertures (prévoir drap de sac) et des chambres de 2 à 3 personnes avec draps et couettes, équipées de sanitaires privatifs. Le prix du séjour comprend la nuitée en dortoir, si vous souhaitez être hébergé en chambre, supplément de 15€ / nuitée, option à cocher sur la fiche d'inscription. Vous pourrez laisser vos affaires en toute sécurité durant l'ascension du Mont-Blanc. Cet hébergement vous est proposé sous réserve de disponibilité au moment de votre inscription.

La quatrième nuit, nous serons confortablement installés dans le refuge de Tête Rousse. Reconstitué il y a 5 ans, il offre depuis la salle à manger un magnifique panorama sur la vallée de l'Arve et la face Nord de Bionnassay. Pas d'eau disponible au refuge. Eau en bouteille comprise dans le prix du séjour. Nuit en dortoir de 6 à 8 places.

Le dernier soir nous serons perchés à 3815m dans le donjon du Goûter, le refuge le plus haut de France. Le nouveau refuge est un bâtiment aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE). Bien isolé, insonorisé et spacieux, vous y serez à votre aise. La vue sur la vallée de l'Arve et l'arête de Bionnassay est fantastique. Le coucher du soleil est incroyable. Il n'y a pas d'eau disponible au refuge. Eau en bouteille comprise dans le prix du séjour (1,5l/personne + 1,5l/ 3 personnes pendant le repas).

ALIMENTATION

Repas

- Midi : pique nique préparés en refuge ou repas chaud au refuge
- Repas en refuge ou gîte le soir.
- Pensez à prévoir des vivres de courses selon vos goûts avant le départ (barres de céréales, fruits secs, barres chocolatées, etc...).

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

Boissons

- L'eau est compris dans le prix à raison d'une bouteille d'eau minérale par nuit en refuge.
- Les boissons personnelles (café, bière, coca, ...) ne sont pas comprises dans le séjour.

TRANSPORT

Les transports depuis le lieu de rendez-vous jusqu'au gîte puis du gîte aux départs des ascensions seront assurés par le guide avec son véhicule personnel à titre gratuit. Pour celles et ceux venant en voiture nous pourrions être amenés à vous demander d'utiliser votre véhicule qui pourra rester garé en sécurité et gratuitement sur le parking du lieu de rendez-vous.

AVERTISSEMENT: conditions montagne et météorologiques particulières

L'ascension du Mont-Blanc est un itinéraire de haute montagne demandant des compétences propre à l'alpinisme. L'itinéraire est vertigineux et exposé aux risques naturels : chutes de pierres, crevasses, avalanches. Au-dessus de 4000 mètres les conditions météorologiques peuvent être extrêmes. Le vent, la neige ou le froid peuvent rendre l'ascension impossible car trop dangereuse. Nous essayons d'anticiper au mieux afin de prendre les meilleures décisions mais dans tous les cas, notre priorité ira toujours à la sécurité. Le guide de haute montagne qui vous accompagne connaît parfaitement le Mont-Blanc et sera le mieux à même d'évaluer la faisabilité de l'ascension. En dernier recours, il prendra la décision de continuer ou non l'ascension. En cas d'impossibilité de tenter l'ascension du Mont-Blanc suivant les données du bulletin météo deux jours avant, nous organisons un programme alternatif en fonction des conditions. Le principe du stage est de partager un engagement pour la durée des 6 jours, ce qui exclut toute possibilité de report ou d'annulation en cours de stage. Si, à l'issue des deux premiers jours, le guide considère que votre condition physique ou votre mental ne peut vous permettre d'envisager l'ascension du Mont-Blanc sans compromettre votre sécurité et celle de la cordée, il vous en fera part. Vous devrez alors quitter le stage à moins qu'un autre participant soit dans le même cas que vous, vous pourrez alors composer une cordée pour un autre sommet. En aucun cas cette interruption ne pourra donner lieu à un remboursement ou au versement d'indemnités.

TARIF

Prix par personne:

- sur la base de 4 participants : 1970€

Si vous êtes membre du CAF, nous vous remboursons les réductions en refuge (environ 45€)

Le prix comprend :

- L'hébergement et la réservation des refuges de haute montagne et du gîte lors de la nuit en vallée, en pension complète du premier soir au dernier jour à midi. (Repas chaud du midi aux refuges Albert 1er le 2ème jour, piques-niques en montagne les 3ème et 4ème jours et repas chaud au refuge de Tête Rousse ou au restaurant aux Houches suivant l'horaire de descente le dernier jour)

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odysee.com contact@roc-odysee.com

Association de tourisme Loi 1901 affiliée APRIAM IM073.100023 - Alpespace 73800 Francin - Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit-contrat n°4000713451. R.C.P MMA IARD - contrat 58224381 - 72000 Le Mans - Code APE 9329Z - SIRET : 799 608 906 00019 - N°TVA intracommunautaire : FR46 7996 08906

- L'eau minérale aux refuges de Tête Rousse et du Goûter ainsi qu'une boisson au refuge du Goûter.
- Les remontées mécaniques nécessaires au bon déroulement de la semaine.
- L'encadrement par deux guides de haute montagne diplômé d'état, la prise en charge de leurs repas, nuitées et remontées mécaniques. Un guide les deux premiers jours plus un second les trois derniers jours.

Le prix ne comprend pas :

- Le pique-nique du premier jour.
- Les frais à caractère personnel : apéro, boissons diverses...
- La location éventuelle du matériel.
- Les assurances responsabilité civile, rapatriement et annulation.
- L'acheminement jusqu'au lieu de rendez-vous et depuis le lieu de séparation.

De manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué dans la rubrique « Le prix comprend ».

INSCRIPTION

Dès réception (par courrier ou par email) de votre fiche d'inscription dûment complétée, nous vous envoyons un bon de réservation afin de valider votre demande. Vous devez ensuite régler un acompte de 30% du prix du séjour (sans les options) afin que celle-ci soit prise en compte.

Le solde est à régler à Roc Odysée 45 jours avant le départ sans rappel de notre part. Toute modification de votre réservation (souscription d'assurance, location de matériel, réservation d'une nuit en gîte la veille du stage...) devra nous être communiquée au plus tard 45 jours avant le stage avant le règlement du solde.

Pour toute modification ultérieure à cette date, un supplément de 10€ vous sera facturé.

MODES DE PAIEMENT

Virement ou chèque bancaire.

Vous avez également la possibilité de régler le solde par chèques vacances moyennant un supplément de 1%, par Carte Bancaire (via un serveur sécurisé) moyennant un supplément de 2,4%.

ASSURANCE

Tout participant à un stage Roc Odysée doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle. En tant qu'organisateur de voyages nous possédons notre propre assurance responsabilité civile professionnelle. Pour pouvoir participer à l'un de nos stages, il est impératif que vous soyez couvert (frais de secours et de rapatriement) en cas d'incident ou d'accident survenant au cours de ce stage. Si vous ne possédez pas déjà une telle assurance, vous pouvez souscrire au contrat d'Europe Assistance spécialement adapté à nos activités, lors de votre inscription. Le montant de l'assurance « ASSISTANCE » couvrant le rapatriement, les frais de secours et de recherche, représente 2,3% du prix du séjour. L'assurance « ANNULATION » couvrant l'annulation, l'interruption de séjour et la pertes de bagages, représente 3,7 % du séjour.

Attention, l'assurance annulation ne peut être souscrite que le jour de votre inscription.

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE ROC ODYSÉE

(conditions générales ci- dessous)

INSCRIPTION

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à l'association et à nos conditions générales de ventes. Les formulaires d'inscription doivent être remplis et signés par le participant en double exemplaire. Votre demande d'inscription est considérée comme une réservation ferme, dans la limite des places disponibles et ne peut être annulée sans frais.

L'inscription est confirmée dès réception de l'acompte.

MODE DE PAIEMENT

Règlement de l'acompte à l'inscription pour que celle-ci soit prise en compte.

Règlement du solde 45 jours avant la date de départ sans rappel de notre part.

Tout retard de paiement du solde entraîne une annulation avec frais d'annulation.

En cas d'inscription à moins de 45 jours avant le départ, la totalité devra être versée dès l'inscription.

Attention : Nous nous réservons le droit de ne pas accepter un participant ne satisfaisant pas aux critères de niveaux.

MODE DE PAIEMENT ACCEPTE

Virements, espèces, chèque bancaire, chèque vacances.

Les règlements par chèques vacances sont possible moyennant un supplément de 1%.

Pour les règlements par Carte Bancaire (via un serveur sécurisé) un supplément de 2,4 % sera ajouté.

CONFIRMATION DE RÉSERVATION

Vous recevrez un BON DE RÉSERVATION dès la réception de votre fiche d'inscription et une CONFIRMATION D'INSCRIPTION dès la réception de votre acompte.

PRIX

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux séjours ou stages qu'il a choisi, grâce à notre site et à nos fiches techniques, qui lui ont été fournies au préalable.

Les prix indiqués sur la fiche technique sont révisables pour tenir compte des variations suivantes :

Coût des transports, lié au coût du carburant ou des remontées mécaniques, modification de programme, redevances et taxes (atterrissage, débarquement, embarquement), taux de change

appliqués aux voyages et séjours considérés, taxe de séjour.

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odysee.com contact@roc-odysee.com

CONFIRMATION DE DEPART

Nos stages et voyages sont soumis à un nombre minimal de participants, vous serez averti du maintien ou non du stage ou voyage au plus tard 21 jours avant la date du départ. Si nous devons annuler un départ vous pourrez :

- soit annuler votre participation et obtenir le remboursement des sommes versées, sans aucune indemnité compensatoire.
- soit accepter une modification du séjour (prix, itinéraire, prestations)
- soit accepter un séjour de substitution organisé par Roc Odyssee ou par l'un de nos partenaires.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Vous devez nous communiquer obligatoirement vos noms, prénoms et date de naissance tels qu'ils figurent sur votre passeport ou carte nationale d'identité.

PARTICULARITES DE NOS STAGES ET VOYAGES

Chaque participant doit se conformer aux consignes données par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement peut être amené à proposer à un participant d'un niveau insuffisant, un programme adapté, dans ce cas, les frais supplémentaires engendrés resteront à la charge du participant.

ANNULATION

Toute annulation de la part du participant avant le départ, doit nous parvenir par email puis par lettre recommandée avec accusé de réception. C'est la date de réception de cette lettre qui sera retenue pour le calcul des frais d'annulation.

Selon la date de votre annulation, il vous sera appliqué les retenues suivantes :

A plus de 60 jours du départ, 20% du montant du total du voyage avec un minimum de 50 euros par personne

- de 60 à 31 jours : 25% du montant total du voyage
- de 30 à 21 jours : 50% du montant total du voyage
- de 20 à 16 jours : 75% du montant total du voyage
- de 15 jours : 100% du montant total du voyage

Le montant de l'assurance n'est pas remboursable ainsi que les frais de visa, le pré acheminement que vous auriez engagés pour votre stage ou voyage. Toutefois, vous pouvez nous proposer une personne pour vous remplacer si elle remplit les mêmes conditions. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute interruption volontaire du stage ou voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du stage ou du voyage, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

Association de tourisme Loi 1901 affiliée APRIAM IM073.100023 - Alpespace 73800 Francin - Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit-contrat n°4000713451. R.C.P MMA IARD - contrat 58224381 - 72000 Le Mans - Code APE 9329Z - SIRET : 799 608 906 00019 - N°TVA intracommunautaire : FR46 7996 08906

Interruption de votre stage de votre part

Si vous avez souscrit un contrat, l'assurance procédera au remboursement selon les conditions du contrat. Roc Odyssee ne se substitue en aucun cas à l'assurance. Aucun remboursement ne pourra être exigé quelque soit la raison (blessure, accident, niveau insuffisant...).

Roc Odyssee doit interrompre un séjour

Si le séjour est interrompu, pour quelque raison que ce soit, vous recevrez un avoir nominatif, valable deux ans, correspondant au montant des prestations non consommées. Aucun remboursement, aucune indemnisation ne pourra être exigé.

ASSURANCES

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chacun. Il est donc indispensable se posséder une Responsabilité Civile pour participer à nos stages et voyages.

Il est OBLIGATOIRE d'être couvert en assistance rapatriement – secours et recherche pour participer à nos stages et voyages.

Il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation – perte ou vol des bagages et interruption de voyage.

Il appartient au participant de vérifier, avant son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert.

Chaque participant a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance auprès de ROC ODYSSEE comprenant deux options :

L'assurance « ASSISTANCE » couvrant le rapatriement, les frais de secours et de recherche, représente 2,3% du prix du séjour.

L'assurance « ANNULATION » couvrant l'annulation, l'interruption de séjour et la pertes de bagages, représente 3,7 % du séjour.

L'assurance annulation ne peut être souscrite que le jour de votre inscription.

Extrait de nos contrats d'assurances fournies avec nos fiches techniques. Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement – secours et recherche, nous lui demandons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation.

LITIGES

Toute réclamation, sauf cas de force majeure, relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la date du retour. A défaut de réponse satisfaisant dans les 60 jours suivant votre courrier, vous pouvez saisir le médiateur du tourisme et du voyage sur le site : www.mtv.travel.

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

Association de tourisme Loi 1901 affiliée APRIAM IM073.100023 - Alpespace 73800 Francin - Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit-contrat n°4000713451. R.C.P MMA IARD - contrat 58224381 - 72000 Le Mans - Code APE 9329Z - SIRET : 799 608 906 00019 - N°TVA intracommunautaire : FR46 7996 08906

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Extrait du Code de tourisme fixant les conditions d'exercices des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours – conformément à l'article R211-12 du code du tourisme.

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations pré-contractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectuée par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L.141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R 211- 4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leur délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11 °Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R.211-18.

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7°Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du séjour ou du voyage ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

Association de tourisme Loi 1901 affiliée APRIAM IM073.100023 - Alpespace 73800 Francin - Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit-contrat n°4000713451. R.C.P MMA IARD - contrat 58224381 - 72000 Le Mans - Code APE 9329Z - SIRET : 799 608 906 00019 - N°TVA intracommunautaire : FR46 7996 08906

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et aux prestataires de services concernés ;

13° La date limite d'information, de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-4.

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelles ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9 R.211-10 et R.211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur(numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celle concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur au moins dix jours avant la date prévu pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de tout urgence un contact avec le vendeur ;

b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R.211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délais est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R 211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article L.211-12 il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix des voyages ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R 211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R.211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restantes éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R 211-1

Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser dès son retour la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R.211-4.

ROC ODYSSEE - l'Allezabre - 05310 La Roche de Rame - France.

Tél : 06 48 57 33 82 www.roc-odyssee.com contact@roc-odyssee.com

Association de tourisme Loi 1901 affiliée APRIAM IM073.100023 - Alpespace 73800 Francin - Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit-contrat n°4000713451. R.C.P MMA IARD - contrat 58224381 - 72000 Le Mans - Code APE 9329Z - SIRET : 799 608 906 00019 - N°TVA intracommunautaire : FR46 7996 08906